

Conseil scientifique

Formation restreinte

Lundi 12 novembre 2018, 9h30-10h00

Présents : Florence Bernault, Johannes Boehm, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Gilles Favarel-Garrigues, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Marc Lazar, Frédéric Mion, Christine Musselin, Marco Oberti, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Gwenaële Rot, Julie Saada, Dina Waked.

Absents ou excusés : Jenny Andersson, Astrid von Busekist, Philippe Coulangeon, Pierre François, Mathieu Fulla, Jean-Marc Robin, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger,

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

1/ Avis concernant les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2018

Carole Jourdan annonce que 11 candidatures ont été déposées : 2 en section 2, 3 en section 4, 1 en section 5, 3 en section 19, 1 en section 22 et 1 en section 34. Le classement CNU aboutit à 4 dossiers classés A, 4 dossiers classés B et 3 dossiers classés C. Les personnes classées A obtiendront une PEDR de 6 700 € par an et les personnes classées B une PEDR de 3 500 € par an. Les ratios d'attribution de PEDR sont globalement identiques à ceux de 2017.

Christine Musselin indique que le Conseil scientifique doit se prononcer sur sa position pour la campagne PEDR 2018. Jusqu'à présent, l'instance a toujours décidé de confier au CNU l'évaluation des demandes de PEDR. À noter que procéder à cette évaluation en interne nécessiterait la mise en place d'une procédure. Afin d'éclairer le Conseil scientifique dans son choix, Christine Musselin précise que le ministère a étudié les pratiques des différentes sections du CNU, notamment les critères d'attribution de grade A ou B en fonction des publications ou encore de l'encadrement doctoral. Des pratiques assez diverses se sont fait jour. Le ministère a proposé une formule pour pondérer

l'évaluation et contrôler les sections, et il a par ailleurs transmis à Sciences Po le classement que les candidatures auraient obtenu au regard de cette pondération. Le classement n'a pas eu d'incidences à Sciences Po : si le Conseil scientifique souhaitait tenir compte de ces incidences, il doit déclarer être prêt à prendre en compte le résultat des pondérations dans le cas où un candidat classé C serait mieux noté qu'un candidat classé B, ce qui permettrait de l'intégrer dans la catégorie B.

Carole Jourdan donne lecture du texte rédigé lors de la réunion préparatoire du Conseil scientifique, sur les règles d'attribution individuelles pour l'année 2019.

Si le dossier est classé parmi les 20 % des meilleurs dossiers examinés par la section ou que le total de l'interclassement est supérieur à celui d'un dossier classé parmi ces 20 %, la note globale du dossier est A et l'enseignant-chercheur percevra la PEDR à hauteur de 6 700 € annuels.

Pour les dossiers classés parmi les 30 % suivants parmi les 50 % des meilleurs dossiers examinés par la section CNU ainsi que les dossiers dont le total de l'interclassement est supérieur à celui d'un dossier classé parmi ces 30 % suivants, la note globale du dossier est B et l'enseignant-chercheur percevra la PEDR à hauteur de 3 500 € annuels.

Si le dossier est classé parmi les 50 % de premiers dossiers examinés par la section, la note globale du dossier est C et l'enseignant-chercheur ne percevra pas de PEDR.

Christine Musselin explicite ce texte : si une personne est classée B, mais que l'interclassement et la pondération du ministère la placent au-dessus d'une personne classée A, la première serait classée en A.

Marc Lazar souligne que ce dispositif concerne les professeurs d'université et les maîtres de conférences et que la pondération proposée par le ministère est avantageuse pour toutes les sections. Elle réduit les différences de calcul entre dossiers classés A, B ou C et permet d'effectuer des comparaisons qui n'étaient pas possibles auparavant.

Martial Foucault demande si cette formule corrige les biais observés dans les sections en fonction des catégories attendues pour l'obtention de la PEDR. Par exemple, la section 15 a tendance à privilégier des domaines différents des autres sections. Réaliser les évaluations en interne représenterait certes un travail nouveau et considérable, mais cela mérite une discussion. Reste à savoir si les candidatures de Sciences Po sont pénalisées lors de l'évaluation réalisée par le CNU.

Christine Musselin répond que les résultats du CNU ne permettent pas d'établir des conclusions aussi tranchées : Sciences Po reçoit les notes pour chacun des 4 critères et un commentaire plutôt laconique, notamment pour les personnes classées C, à savoir que ces candidats étaient excellents, mais moins que les 50 % qui les précèdent en catégories A et B. En revanche, le calcul du ministère est effectué pour chaque critère : cette règle donne le pourcentage obtenu par chaque candidat au regard de la pondération et établit un classement de toutes les personnes évaluées par le CNU. Cela permet d'identifier si un candidat a été défavorisé en raison de la notation appliquée par la section, pas en termes de contenu, mais au regard de la fréquence d'attribution de A, B ou C par ladite section. Au regard des résultats, Christine Musselin n'estime pas que les candidats de Sciences Po soient mal traités : 8 des 11 dossiers ont obtenu la PEDR, ce qui est plutôt satisfaisant. Enfin, il faut du temps pour mettre en place une évaluation en interne, ce qui supposerait que le Conseil scientifique décide de confier l'examen des dossiers au CNU pour l'année 2018 afin de profiter de l'année 2019 pour instaurer la procédure d'évaluation. À

noter que le ministère impose le recours à des membres extérieurs pour la tenue des évaluations en interne.

Marc Lazar propose que le Conseil scientifique adopte le texte lu par Carole Jourdan et étudie ultérieurement la pertinence d'engager une réflexion sur la mise en place d'une évaluation interne.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés les attributions individuelles de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR), campagne 2018.

2/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Gilles Ivaldi

Martial Foucault indique que Gilles Ivaldi est chargé de recherche au CNRS (section 40). Il s'est inscrit à l'École doctorale pour soutenir son HDR sur la thématique du populisme et de la dénationalisation ; Dominique Reynié en serait le garant. Son projet de HDR, résultat d'un financement européen ORA obtenu avec des collègues hollandais, allemands et italiens, propose un approfondissement de l'étude du lien entre dénationalisation et populisme au regard de l'internationalisation des politiques publiques et de la réception de ces politiques publiques dans des espaces nationaux.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Gilles Ivaldi.

3/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Brice Laurent

Olivier Borraz indique que Brice Laurent est ingénieur des Mines, auteur d'une thèse de socio-économie de l'innovation soutenue au CSI sur les nanotechnologies. Brice Laurent est Actuellement chargé de recherche à l'École des Mines, Brice Laurent présente un projet de HDR très original, portant sur les objets européens au croisement des politiques de construction européenne et des sciences et techniques, à savoir le tabac, les banques, les OGM, etc. Il a déjà rédigé 8 chapitres dans une première version et envisage de soutenir sa thèse d'ici l'été 2019.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Brice Laurent.

4/ Discussion sur les co-directions de thèse pour les académiques de rang B non-HDR

Christine Musselin indique que le dossier n'est pas encore achevé. Une réflexion a été lancée au sein de l'École doctorale sur la possibilité d'ouvrir aux chercheurs de rang B la

possibilité de co-diriger des thèses avec des académiques de rang A. Le COMEX de l'École doctorale en a discuté la semaine précédente, mais les discussions n'étant pas abouties, Pierre François préfère que le Conseil scientifique débattenne du sujet ultérieurement.

5/ Validation du compte-rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 8 octobre 2018

Marc Lazar ne relève aucune demande de modification ou de correction.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la réunion du Conseil scientifique du 8 octobre 2018.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en droit privé, profil droit de la propriété intellectuelle, droit de l'innovation

Sébastien Pimont précise que le comité de sélection sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil scientifique. Un poste spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et en droit de l'innovation est à pourvoir en raison du départ à la retraite de Michel Vivant. Il convient d'insister sur le caractère pluridisciplinaire de la matière. Il serait souhaitable de recruter une personne disposant d'une visibilité internationale.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en droit privé, profil droit européen de la propriété intellectuelle, droit de l'innovation.

7/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sciences sociales du numérique

Dominique Cardon annonce que les membres internes représentent les différents laboratoires de Sciences Po. Le comité est présidé par Nicolas Sauger et les autres membres internes sont Dominique Cardon, Sophie Dubuisson-Quellier, Martial Foucault et Cornelia Woll. 2 membres externes représentent la recherche française : Cécile Meadel (professeur à Paris 2, spécialiste du numérique et de la santé) et Gilles Bastin (spécialiste du numérique et des données quantitatives). 3 membres externes représentent la recherche internationale : Pablo Boczkowski (professeur de sociologie des médias à Northwestern School of Communication et spécialiste des transformations du journalisme via le numérique), Fernanda Bruno (directrice du Medialab de Rio de Janeiro et spécialiste de la surveillance numérique) et Célia Lury (directrice du Center for Interdisciplinary Methodologies et experte des méthodes digitales).

Emanuele Ferragina demande si la personne recrutée sera affectée à un département particulier.

Dominique Cardon répond qu'il est prévu de l'affecter au département de sociologie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sciences sociales du numérique.

8/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sciences humaines et sociales, profil sociologie des sciences et des techniques et environnement

Dominique Cardon indique qu'il s'agit de créer un poste articulant des compétences variées, à savoir des connaissances sur les relations entre sciences dures et société, des compétences sur les questions environnementales et le programme « Politique de la terre », et la maîtrise du traitement des grandes données numériques. En effet, une partie des enjeux d'observation des STS relatives à la transition écologique et des enjeux environnementaux repose sur le traitement d'importantes données scientifiques et sur l'usage de ces données. Il s'agit de trouver une personne qui, sur la base de méthodes digitales et grâce à des compétences en sciences et techniques, contribuera à la recherche relative à la transition écologique et aux grandes transformations liées aux relations entre sciences et société. La fiche de poste ayant été élaborée rapidement, elle omet de mentionner dans les disciplines qu'une personne qualifiée en géographie pourrait postuler. À noter que le Collège universitaire et les écoles ont manifesté un désir important de bénéficier d'enseignements de sciences humaines leur permettant de comprendre les enjeux scientifiques contemporains.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la fiche de poste en vue du recrutement d'un.e Professeur.e des universités en sciences humaines et sociales, profil sociologie des sciences et des techniques et environnement.

9/ Questions diverses

Aucune question diverse n'est formulée.